



Centre de loisirs de Seignelay
Maison de l'Enfance
'Marcelle Robineau'



☎ 03.86.47.34.16 ☎ 06.10.64.16.39

✉ maisondelenfance89@orange.fr

Dossier d'inscription

Centre de loisirs / Périscolaire

Nom :

Prénom :

Date de naissance

Garçon

Fille

Les dossiers d'inscription doivent être dûment remplis et remis avec tous les documents administratifs demandés. Un dossier incomplet ne pourra pas être enregistré et l'inscription de votre enfant s'en verra retardée.

Autorisation du droit à l'image

Dans le cadre de ces activités de loisirs , la Maison de l'enfance peut être amenée à prendre des photos de vos enfants lors des sorties ou animations. Ces photos peuvent être utilisées pour :

- ✓ La réalisation de diaporama
- ✓ L'information et la publicité dans le bulletin municipal ou le journal l'Yonne Républicaine
- ✓ L'information et la publicité sur le blog et par la suite sur le site internet de la commune de Seignelay
- ✓ Les formulaires liés à l'inscription de vos enfants

A ce titre nous avons besoin de votre autorisation pour utiliser l'image de vos enfants mineurs.

Autorisation du droit à l'image

Je soussigné Mr / Mme

Domicilié :

Tél :



Autorise le personnel de la Maison de l'Enfance de Seignelay à prendre des photos de mon mes) enfant(s)

1) 2)

3) 4)

et à les utiliser pour les besoins suivants : (cocher les cases correspondantes)

La réalisation de diaporama

L'information et la publicité dans le bulletin municipal ou le journal l'Yonne Républicaine

L'information et la publicité sur le site internet de la commune de Seignelay

Les formulaires liés à l'inscription de mon enfant

Date

Signature
ou nom et prénom
valant signature électronique

Personnes habilitées à prendre en charge mon (mes) enfant (s) :

1) NOM : PRENOM :

Lien de parenté avec l'enfant :

Adresse :

Tél domicile : Portable :

2) NOM : PRENOM :

Lien de parenté avec l'enfant :

Adresse :

Tél domicile : Portable :

Autres personnes

Je dégage la commune de Seignelay de toutes responsabilités au moment de la prise en charge de mon (mes) enfant (s) par cette personne.

Si occasionnellement votre enfant doit être récupéré par une autre personne que celles désignées ci-dessus, il nous faudra obligatoirement une autorisation écrite de votre part (manuscrite, mail, texto). Un contrôle de l'identité de la personne sera effectué par l'animateur si cette personne n'est pas connue de l'équipe.

1) NOM : PRENOM : 

Lien de parenté avec l'enfant : Adresse :

Personnes à prévenir en cas d'urgence autres que les parents

2) NOM : PRENOM : 

Lien de parenté avec l'enfant : Adresse :

Autres personnes :

Renseignements administratifs obligatoires

N° Sécurité sociale (couvrant l'enfant) :

Caisse de sécurité sociale de :

Mutuelle : Non Oui (précisez laquelle)

Assurance (couvrant l'enfant) :

N° Allocataires CAF / MSA ou Autres régimes :

Quotient familial : (Il est indiqué sur vos documents CAF)

Documents obligatoires à fournir avec le dossier d'inscription :

Attestation d'assurance responsabilité civile Justificatif de domicile Photocopie des vaccins de l'enfant

Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur la fiche de renseignements

Fait à : Signature obligatoire

Le: ou nom et prénom valant signature électronique.

Fiche sanitaire de liaison de l'enfant



Année scolaire 2022/2023

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Garçon

Fillè

Taille :

Poids :

Groupe sanguin :

réserver
à
la Maison de
l'enfance

Vaccinations :

Copie obligatoires des vaccins de l'enfant ou du carnet de santé Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre-indication.

Renseignements médicaux concernant l'enfant

L'enfant suit-il un traitement médical ? oui non

Si oui joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance

L'enfant a-t-il eu les maladies suivantes:

Rubéole Oui Non	Varicelle Oui Non	Scarlatine Oui Non	Rhumatisme articulaire aigu Oui Non	Coqueluche Oui Non
Oreillons Oui Non	Rougeole Oui Non	Otite Oui Non	Angine Oui Non	

Allergies :

Alimentaires Oui Non A quel aliment :

Médicamenteuses Oui Non A quel médicament :

Précisez la ou les causes des allergies et la conduite à tenir

Possède t'il un PAI Oui Non Copie obligatoire du Pai

Indiquez les difficultés de santé en indiquant les précautions à prendre:

Asthme Oui Non

Autres Pathologies :

Recommandations utiles des parents

Merci de nous indiquer tout ce qui vous semble important pour que votre enfant vive pleinement son séjour au centre de loisirs. Votre enfants porte-t-il des lunettes, des lentilles, des prothèses auditives.

A-t-il des angoisses, des phobies ..etc.....

Repas sans porc Oui Non

Responsable légal : Nom Prénom

Adresse :

Mail :

Tél (1)

Tél(2)

Nom du médecin traitant :

Commune de résidence :

Tél :

N° de sécurité social sur lequel l'enfant est rattaché :

Renseignements administratifs

Je soussigné, _____ responsable légal de l'enfant _____, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du centre de loisirs, en accord avec un médecin, à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de mon enfant après avoir essayé de me joindre. .

Fait à :

Le :

Signature : ou nom et prénom
valant signature électronique

Document à conserver.

Les modalités d'inscription des accueils périscolaires Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi

Tout enfant fréquentant l'accueil périscolaire de manière occasionnelle ou régulière doit être inscrit au préalable sur les effectifs de la Maison de l'Enfance. Des fiches de mise à jour sont à remplir au début de chaque année scolaire. Ce dossier est à retirer à la Maison de l'Enfance, en mairie ou téléchargeable sur le site de la commune de Seignelay. Il comporte des renseignements nécessaires à la prise en charge de l'enfant. Tout changement en cours d'année scolaire par rapport aux renseignements fournis doit être impérativement signalé à l'équipe éducative.

Fréquentation occasionnelle :

Mises en place pour les dépannages, ces fréquentations exceptionnelles ne peuvent pas excéder le nombre de 4 dans le mois. Au-delà de 4 fréquentations mensuelles, c'est la formule forfait qui s'applique. (voir tarifs en dernière page) Les parents doivent informer l'équipe éducative de la demande de prise en charge de leur enfant au minimum la veille.

Fréquentation régulière :

Les jours de présence de l'enfant doivent être précisés lors de l'inscription via la fiche prévue à cet effet ou par la remise d'un planning hebdomadaire, bi hebdomadaire, ou mensuel de la part des parents.

Les horaires d'accueil L / M / J / V

Le matin : Les enfants sont accueillis à la Maison de l'Enfance à partir de 7 h 15 et conduits à l'école à 8 h 20 où les enseignants les prennent en charge.

Le midi : Les enfants sont pris en charge par l'équipe d'animation de la Maison de l'Enfance à la sortie de la classe.

✓ 11 h 25 pour les enfants scolarisés à l'école Maternelle ✓ 11 h 30 pour les enfants scolarisés à l'école primaire

Après le repas et les temps d'animation, les enfants sont reconduits aux écoles à 13 h 20 sauf pour les enfants de l'école maternelle, petite et moyenne section, qui sont reconduits à l'école après le repas.

Ils sont encadrés durant ce temps récréatif par du personnel de l'école et de la Maison de l'Enfance et sont ensuite pris en charge à 13 h 20 par les institutrices.

Le soir : Les enfants sont pris en charge par l'équipe d'animation de la Maison de l'Enfance à la sortie de la classe.

✓ 16 h 25 pour les enfants scolarisés à l'école Maternelle ✓ 16 h 30 pour les enfants scolarisés à l'école primaire

Un goûter collectif est servi aux enfants. De petites activités manuelles, des jeux extérieurs, jeux de sociétés...etc sont proposés jusqu'à 18h30.

Fin de l'accueil à 18 h 30

L'accueil périscolaire se termine impérativement à 18 h 30. **Les parents sont priés de respecter cet horaire.** En cas de retard exceptionnel, avertir la Maison de l'Enfance le plus rapidement possible au :

06 /10 / 64 /16 / 39 ou au 03.86.47.34.16 En cas de très grand retard et de contacts infructueux, l'enfant pourra être confié à la gendarmerie. En cas de retard répété et/ou injustifié, l'inscription de l'enfant sera réexaminée.

Fonctionnement du mercredi

Matin sans repas :

7h15 / 12h avec 2 temps d'accueil : 7h15/9h et 11h30 / 12h Coût : 1/2 journée selon QF

Matin + repas :

7h15 / 14h30 avec 3 temps d'accueil : 7h15/9h 11h30 / 12h et 13h30/14h30 Coût : 1/2 journée + repas selon QF

Après midi sans repas:

13h30/18h30 avec 2 temps d'accueil : 13h30 / 14h30 et 17h / 18h30 Coût : 1/2 journée selon QF

Repas + A. midi :

11h30 / 18h30 avec 3 temps d'accueil : 11h30/12h 13h30/14h30 et 17h/18h30 Coût : 1/2 journée + repas selon QF

Journée sans repas :

7h15 /12h et 13h30 /14h30 avec 4 temps d'accueil : : 7h15/9h 11h30 / 12h 13h30/14h30 et 17h/18h30

Coût : Journée sans repas selon QF

Journée + repas :

7h15 /18h30 avec 2 temps d'accueil : 7h15/9h et 17h/18h30 Coût : Journée + repas selon QF

Les temps d'accueil:

Ce sont les moments où les parents peuvent venir récupérer ou déposer leur enfant. Ce sont aussi des moments d'échanges avec les parents. Pendant ces temps d'accueil, les enfants ont la possibilité de faire des activités autonomes. Les animateurs restent disponibles auprès des enfants. En dehors de ces temps d'accueil, il n'est pas autorisé de déposer ou récupérer un enfant sauf accord du directeur ou de son adjoint (e)

Document à conserver.

Journée type de centre de loisirs

Horaires	Moment	Déroulement
7h15/ 9h	Arrivée échelonnée des enfants	L'accueil permet à chaque enfant d'arriver et de s'installer à son rythme, de retrouver ses copains et les animateurs. Il a le choix entre diverses activités : lire, jouer, dessiner, discuter, etc. C'est un moment de transition : l'enfant quitte le « cocon » familial et doit s'approprier un nouveau cadre de vie pour la journée : l'accueil de loisirs, structure collective. Contact avec les parents , échanges et présentation du programme de la journée
9h/9h30	Appel / Répartition des enfants	Fin de l'accueil. Les animateurs informent la direction du nombre exact d'enfants présents. Rangement des différents ateliers. Les enfants sont répartis par groupe. Ce moment marque le début de la journée. Explications et présentation du programme.
9h30/ 11h30	Activités du matin	Activités (les enfants sont impliqués autant que possible dans la préparation, le déroulement et le rangement).
11h30/ 12h	Temps d'accueil	Petit temps 'libre' avant le repas durant lequel les parents peuvent venir récupérer ou déposer leur enfant.
12h/12h15	Avant repas	Passage aux toilettes et lavage des mains.
12h15 /13h15	Repas	Le repas favorise les échanges et les discussions , il est aussi un moment d'éducation à la santé (soin et hygiène, prise de conscience de l'intérêt de manger équilibré ...), d'éducation au partage, etc.
13h15/ 14h15	Temps d'accueil / Temps libre / Temps calme	Un moment de repos - même court – après le repas est nécessaire pour tous, quelque soit l'âge. Pour les plus jeunes, une sieste est proposée et pour les autres un temps calme.
14h15/14h30	Fin du temps d'accueil et du temps calme Rangement et répartition des enfants	Fin de l'accueil. Les animateurs informent la direction du nombre exact d'enfants présents. Rangement des différents ateliers. Les enfants sont répartis par groupe. Ce moment marque le début de la journée. Explications et présentation du programme de l'après midi. Sieste pour les plus jeunes jusqu'à 15h30 environ.
14h30/ 16h30	Activités de l'après-midi	Activités (les enfants sont impliqués autant que possible dans la préparation, le déroulement et le rangement).
16h30/ 17h	Gouter	Le goûter permet de faire une pause dans l'après-midi, de réunir les enfants autour d'une collation. C'est le moment d'échanger autour de l'activité qui vient de se dérouler.
17h/18h30	Départ échelonné des enfants	Les parents viennent chercher leurs enfants. Une attention particulière est portée sur l'accueil des parents. C'est le moment d' échanger sur la journée passée , avec leur enfant et de donner les informations nécessaires pour le lendemain ou pour le mercredi suivant. En attendant, les enfants ont la possibilité de faire des activités autonomes (voir temps d'accueil). Les animateurs restent disponibles auprès des enfants.

Les temps d'accueils :

Ce sont les moments où les parents peuvent venir récupérer ou déposer leur enfant. Ce sont aussi des moments d'échanges avec les parents. Pendant ces temps d'accueil, les enfants ont la possibilité de faire des activités autonomes. Les animateurs restent disponibles auprès des enfants.

En dehors de ces temps d'accueil, il n'est pas autorisé de déposer ou récupérer un enfant sauf accord du directeur ou de son adjoint.

Tarifs des accueils périscolaires au 1^{er} juin 2023

Tarifs pour les périscolaires de Seignelay, Beaumont et Mont St-Sulpice

Quotient familial	* Fréquentation exceptionnelle	Forfait matin	Forfait soir	Forfait matin+soir
0 € / 500 €	1,40	9,00	19,00	28,00
501 € / 900 €	1,45	9,50	19,50	29,00
901 € / 1 200 €	1,50	10,00	20,00	30,00
1 201 € / 1 500 €	1,55	10,50	20,50	31,00
> 1 500 €	1,60	11,00	21,50	32,50

Les fréquentations exceptionnelles : Mises en place pour les dépannages. Ces fréquentations exceptionnelles ne peuvent pas excéder le nombre de 4 dans le mois . Au-delà de 4 fréquentations mensuelles, c'est la formule forfait qui s'applique .

Tarifs des accueils extra scolaires au 1^{er} juin 2023

Tarifs pour les familles résidant à Seignelay, Beaumont, Mont St-Sulpice et Hauterive

Mercredis et vacances scolaires					* Forfait 5 jours	
Quotient familial	½ journée sans repas	½ journée avec repas	Journée sans repas	Journée avec repas	*Carte 5 jours sans repas	*Carte 5 jrs avec repas
0 € / 500 €	1,50 €	6,20 €	3,00 €	7,70 €	13,50 €	35,01 €
501 € / 900 €	2,80 €	7,50 €	5,60 €	10,30 €	25,20 €	46,71,€
901 € / 1 200 €	4,50 €	9,20 €	8,90 €	13,60 €	40,05 €	61,56 €
1 201 € / 1 500 €	5,00 €	9,70 €	9,50 €	14,20 €	42,75 €	64,26 €
> 1 500 €	5,50 €	10,20 €	10,10 €	14,80 €	45,45 €	66,96 €

Tarifs pour les familles extérieures aux 4 communes

Mercredis et vacances scolaires					* Forfait 5 jours	
Quotient familial	½ journée sans repas	½ journée avec repas	Journée sans repas	Journée avec repas	*Carte 5 jours sans repas	*Carte 5 jrs avec repas
0 € / 500 €	3,50 €	8,20 €	7,00 €	11,70 €	31,50 €	53,01 €
501 € / 900 €	4,80 €	9,50 €	9,60 €	14,30 €	43,20 €	64,71€
901 € / 1 200 €	6,50 €	11,20 €	12,90 €	17,60 €	58,05 €	79,56 €
1 201 € / 1 500 €	7,00 €	11,70 €	13,50 €	18,20 €	60,75 €	82,26 €
> 1 500 €	7,50 €	12,20 €	14,10 €	18,80 €	63,45 €	84,96 €

* Le tarif de la carte 5 jours s'applique uniquement pour les semaines pleines de 5 jours consécutifs (Lundi à Vendredi).

Le coût des sorties et des soirées est désormais inclus dans le prix de la journée ou de la ½ journée du centre de loisirs (nouvelle réglementation imposée par la CAF).

Si vous n'avez pas noté sur le dossier d'inscription ou indiqué au service comptabilité de la commune de Seignelay votre N° d'allocataire ou votre quotient familial, il vous sera appliqué le tarif le plus élevé lors de la facturation sans possibilité de remboursement sur cette facture. Dès que vous aurez donné le ou les justificatifs demandés, vous verrez appliquer les tarifs correspondants à votre quotient familial.

Mode de règlement

Vous pouvez désormais régler en chèques vacances, CESU ou carte bancaire en ligne. <http://www.tipi.budget.gouv.fr>